

DL2026_03/01

AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHÉ SE2026_02 POUR LE TRANSPORT OU TRANSFERT/TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DEPUIS LES DIFFÉRENTS QUAIS DE TRANSFERT DE LOT-ET-GARONNE

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **jeudi 12 mars 2026**, s'est réuni, Maison de l'Économie Circulaire, le **mercredi 18 mars 2026 à 10h**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes ARMELLINI, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BORDENEUVE, BRUYERE, DERC, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, PIN, ROSIER, ROSO, SOUBIRON, VERDELET (20)

Représentés : M. BILIRIT par M. VERDELET, Mme BONNEAU par M. BORDENEUVE, M. BOUSQUIER par Mme DUCOS, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, Mme LAURENT par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. PONTTHOREAU par Mme ARMELLINI, Mme TONIN par M. BIASOTTO (7)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BARJOU

Nombre de délégués présents : 20

Représentés : 7

TOTAL : 27

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

DL2026_03/01

AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHÉ SE2026_02 POUR LE TRANSPORT OU TRANSFERT/TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DEPUIS LES DIFFÉRENTS QUAIS DE TRANSFERT DE LOT-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

Considérant la décision de non-reconduction du marché SE2024-03 avec prise d'effet au 14/02/2025, pour les lots suivants :

- LOT 01 : Transfert, transport des DMA de l'Ouest du Département ;
- LOT 02 : Transfert, transport des DMA de l'Est du Département de Lot-et-Garonne ;
- LOT 03 : Transfert, transport des DMA du Sud du Département de Lot-et-Garonne.

Considérant la non-disparition du besoin de transport des déchets ménagers assimilés et la nécessité d'une mise à jour de son périmètre, il est nécessaire de relancer un nouveau marché public ;

Considérant que les montants estimés excèdent ceux de la procédure formalisée, il convient de lancer une nouvelle consultation sous le même format.

L'estimation financière par lot est la suivante :

LOTS		Montant maximum sur la durée totale (36 mois) :
LOT 01	Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Vianne (47230)	470 000 € HT
LOT 02	Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Miramont-de-Guyenne (47800)	326 000 € HT
LOT 03	Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Marmande (47200)	1 255 000 € HT
LOT 04	Transport des ordures ménagères depuis le quai de transfert de Villeneuve-sur-Lot (47300)	310 000 € HT
LOT 05	Transport des déchets tout-venant ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Villeneuve-sur-Lot (47300)	105 000 € HT
LOT 06	Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Fumel (47500) et depuis la déchèterie de Penne d'Agenais (47140)	390 000 € HT

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le lancement d'une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert relatif au transport ou transfert/transport des déchets ménagers et assimilés depuis les différents quais de transfert de Lot-et-Garonne.

Le présent marché est lancé pour une durée initiale de 12 mois, reconductible de manière tacite 2 fois, dans la limite d'une durée totale de 36 mois.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert relatif à au transport ou transfert/transport des déchets ménagers et assimilés depuis les différents quais de transfert de Lot-et-Garonne ;
- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 25 mars 2026

www.valorizon.com